



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000436

Séance du vendredi 25 janvier 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL - **Arguel :** M. André AVIS - **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** M. Jean-Pierre TAILLARD - **Besançon :** M. Eric ALAUZET, Mme Catherine BALLOT, M. Denis BAUD, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BOURQUE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel JOSSE, Mme Lucile LAMY, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 11.6), Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN - **Beure :** M. Philippe CHANEY (représenté par M. Frédéric PROST), M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) - **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC - **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE - **Busy :** M. Philippe SIMONIN - **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ - **Champagney :** M. Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO - **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON - **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST - **Deluz :** M. Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN - **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI (représenté par M. Jean-Louis BAULIEU) - **Grandfontaine :** M. Richard SALA (représenté par M. François LOPEZ) - **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD - **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT - **Marchaux :** M. Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS - **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY - **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Michel CARTERON) - **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY, M. Pascal DUCHEZEAU - **Morre :** M. Gérard VALLET - **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN - **Noironte :** M. Bernard MADOUX - **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS - **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ - **Pelousey :** M. Jacques TERVEL - **Pouilley les Vignes :** M. Albert DEPIERRE - **Roche lez Beauré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** M. Claude SIMONIN - **Saône :** M. Bernard GUYON, Mme Christelle PETITJEAN - **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON - **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD - **Torpes :** M. Denis JACQUIN - **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU - **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT - **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD - **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN - **Besançon :** M. Patrick BONTEMPES, Mme Françoise BRANGET, Mme Martine BULTOT, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Vincent FUSTER, Mme Jocelyne GIROL, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, M. Christophe LIME, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Michel ROIGNOT, Mme Martine ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER - **Boussières :** M. Michel POULET - **Chalezeule :** M. Raymond REYLE - **Champoux :** M. Norbert DUPREY - **Chatillon le Duc :** M. Jean-Marie DELACHAUX - **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE - **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD - **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT - **Genes :** M. Gabriel JANNIN - **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN - **La Vèze :** M. Philippe CHANAU - **Larnod :** Mme Martine BERGIER - **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN - **Montfaucon :** M. Jean-Marie VERNET - **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA - **Nancray :** M. Daniel ROLET - **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Mme Annick CHARPY - **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT, M. Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET - **Pugy :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Thise :** M. Claude BULLY, M. Jacques SIFFERLIN - **Rancenay :** M. Michel LETHIER - **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : M. Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : J. CANAL, F. BRANGET, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, V. FUSTER, B. LAMBERT, J. SCHIRRER, M. POULET, J-M DELACHAUX, M. BERGIER, J-M VERNET, J-M CAYUELA, D. ROLET, C. BARTHOD-MALAT, R. STEPOURJINE, M. LETHIER

Mandataires : S. RUTKOWSKI, P. BONNET, M. JOSSE, F. MONNEUR, J. MARIOT, J. ROSSELOT, Y. TARDIEU, B. ASTRIC, G. CANILLO, A. AVIS, M. CARTERON, G. VALLET, J-P MARTIN, M. FELT, J-P TAILLARD, M. COTTINY

Objet : Subvention 2008 à la SEM Citadelle

Subvention 2008 à la SEM Citadelle

Rapporteur : Yves TARDIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant BP 2008 : 50 000 €
Imputation : 65-95	Montant opération : 50 000 €
	Solde après opération : 0 €

Résumé :

Il est proposé de renouveler en 2008 le soutien de la Communauté d'Agglomération à la SEM Citadelle portant sur le financement des actions d'animation et de communication à hauteur de 50 000 €.

Au titre de l'intérêt communautaire (délibération du 13 décembre 2002), la CAGB soutient depuis 2003 l'action de la SEM Citadelle en matière d'animation et de communication.

La CAGB souhaite à travers cette aide contribuer au rayonnement de la Citadelle de Besançon vers l'extérieur du territoire mais aussi favoriser l'appropriation par les habitants du Grand Besançon de ce patrimoine exceptionnel que représentent ce site et les équipements muséographiques qui y sont développés.

I. Bilan du partenariat 2007

En 2007, la SEM Citadelle avait souhaité :

- accroître sa fréquentation en amplifiant son rayonnement au delà du Grand Est et développer sa notoriété au niveau national grâce à un programme d'animations 2007 décliné autour de la thématique Vauban,
- proposer un programme d'animations dense d'avril à octobre avec des rendez-vous réguliers forts, susceptibles de susciter l'intérêt du public (groupes / individuels), des professionnels du tourisme (programmation dans brochures) et des médias (retombées presse),
- développer un programme d'animation autour de la notion de parcours afin de valoriser le site et ses différents centres d'intérêt en enrichissant le contenu de la visite et en développant les aspects historiques, patrimoniaux et architecturaux du lieu,
- proposer une programmation mensuelle en harmonie avec l'esprit du lieu autour de la thématique Vauban et son siècle,
- thématiser le concept de parcours et l'ensemble du programme d'animation autour de la thématique Vauban et son siècle avec l'objectif d'une meilleure lisibilité de la politique culturelle pour l'ensemble des visiteurs,
- nouer et renforcer des partenariats avec les acteurs de la vie culturelle de l'agglomération du Grand Besançon, du Département du Doubs, de la Région Franche-Comté,
- créer un véritable lien et des échanges entre le centre-ville et la Citadelle.

Conformément à la procédure mise en place par la CAGB pour les demandes de subvention, la SEM Citadelle a déposé un dossier de demande de subvention pour 2008. Le bilan des actions conduites en 2007 ne pourra être transmis qu'après le 31 décembre 2007.

II. Partenariat 2008

En matière d'animation et de communication, la SEM Citadelle souhaite pour 2008 :

- accroître la fréquentation du site en amplifiant son rayonnement au delà du Grand Est et développer sa notoriété,
- développer une politique d'exposition. Ces expositions donneront lieu à des actions de médiation et à des programmes d'animation,
- mettre en avant la dimension patrimoniale du site en valorisant le caractère exceptionnel de ce chef d'oeuvre de Vauban,
- élargir l'offre de visite en restant cohérent avec la candidature UNESCO,
- donner des clés aux visiteurs afin de mieux appréhender l'histoire du site, par la conception et la réalisation d'un contenu multimédia à caractère culturel et ludique présentant l'évolution et la construction de la Citadelle. Il est également prévu l'aménagement d'un espace sur le circuit de visite autour de la thématique de la construction : diffusion du film 3D, présentation de maquettes...
- proposer, lors d'une semaine du patrimoine, une manifestation consacrée à la conservation, la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti. Les animations (grand public le week-end et journées thématiques en semaine) se feront en partenariat avec un site architectural suisse afin d'instaurer un lien avec les JEP suisses.

La SEM Citadelle sollicite une subvention 2008 à hauteur de 52 500 € dont :

- animations d'été : 30 000 €,
- DVD 3 D Citadelle : 13 750 €,
- journées du patrimoine : 8 750 €.

Afin de poursuivre le soutien apporté à la SEM Citadelle dans ses actions d'animation et de communication, il est proposé :

- d'attribuer au titre de l'année 2008, une subvention d'un montant de 50 000 €, tel que prévu au Budget 2008,
- de réexaminer la demande complémentaire de 2 500 € pour la mise en place d'animations à l'occasion des journées du patrimoine 2008 dans le cadre du fonds d'aides « journées du patrimoine » de la CAGB, courant 2008.

Les crédits correspondants ont été inscrits dans le cadre de la préparation du budget 2008.

Une convention de partenariat sera signée entre les deux partenaires (cf. annexe).

MM. TARDIEU, MARIOT, DUMONT, JOSSE et Mmes FELLMANN, CHAUVET, PANIER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du Budget Primitif 2008, d'une subvention de 50 000 € à la SEM Citadelle, au titre d'un soutien aux actions 2008 d'animation et de communication,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la SEM Citadelle, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant,**
- **invite la SEM de la Citadelle à solliciter une subvention complémentaire dans le cadre du fonds d'aides aux Journées Européennes du Patrimoine 2008.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Entre :

la CAGB (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon), dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25 000 BESANCON, représentée par son président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par le Conseil Communautaire du 25 janvier 2008, d'une part,

et

la SEM (Société d'Economie Mixte) pour l'animation et la gestion de la Citadelle, dont le siège est situé rue des Fusillés de la résistance, 25 000 BESANCON, représentée par sa Présidente Directrice Générale, Madame Joëlle SCHIRRER, d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

Au regard de l'intérêt communautaire (délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2002), la CAGB soutient au titre des équipements muséographiques d'agglomération, le Syndicat Mixte du Musée de plein air des maisons comtoise de Nancray et la SEM Citadelle.

L'aide de la CAGB à la SEM Citadelle a porté depuis 2003 sur les actions de promotion et de communication de la SEM Citadelle, qui visent à développer encore davantage le rayonnement de la Citadelle au niveau régional et national et contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'agglomération autour de ce site emblématique.

Dans la poursuite du soutien apporté par la CAGB à la Citadelle depuis 2003 et sur demande de cette dernière en date du 14 novembre 2007, la CAGB a décidé de soutenir les actions d'animation et de communication conduites par la SEM Citadelle en 2008.

Un bilan des actions conduites avec l'aide de la CAGB sera communiqué par la SEM Citadelle à la CAGB début janvier 2008.

En matière d'animation et de communication, la SEM Citadelle souhaite en 2008 :

- accroître la fréquentation du site en amplifiant son rayonnement au delà du Grand Est et développer sa notoriété,
- développer une politique d'exposition ambitieuse en organisant une exposition « La sculpture traditionnelle ivoirienne ». Cette exposition sur la thématique de la sculpture traditionnelle ivoirienne mettra en valeur des collections du Muséum et donnera lieu à des actions de médiation et à des programmes d'animations,
- mettre en avant la dimension patrimoniale du site en valorisant le caractère exceptionnel de ce chef d'oeuvre de Vauban,
- élargir l'offre de visite en restant cohérent avec la candidature UNESCO,
- donner des clés aux visiteurs afin de mieux appréhender l'histoire du site, par la conception et la réalisation d'un contenu multimédia à caractère culturel et ludique présentant l'évolution et la construction de la Citadelle. Il est également prévu l'aménagement d'un espace sur le circuit de visite autour de la thématique de la construction : diffusion du film 3D, présentation de maquettes...
- proposer, lors d'une semaine du patrimoine, une manifestation consacrée à la conservation, la protection, la restauration et la mise en valeur du patrimoine bâti. Les animations (grand public le week-end et journées thématiques en semaine) se feront en partenariat avec un site architectural suisse afin d'instaurer un lien avec les JEP suisses.

Article 2 – Engagement de la SEM Citadelle

L'association s'engage pour l'année 2008 à :

- utiliser la subvention accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan des actions de communication et de promotion, qui auront été conduites avec l'appui de la subvention CAGB,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activités de la SEM,
- inviter les représentants de la CAGB aux différentes opérations de communication (conférence de presse, inauguration...).

Article 3 – Engagement de la CAGB

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 50 000 euros dans le but de soutenir les actions d'animation et de communication conformément à la décision du Conseil Communautaire du 25 janvier 2008.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention de 50 000 euros sera effectué en une seule fois par mandat administratif dès signature de cette convention.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 6574-95 » subvention d'équipement à des personnes de droit privé « Tourisme » du budget 2008.

Article 5 – Dispositions particulières de contrôle

La SEM s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle de respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subventions présentées ultérieurement par la SEM.

Article 6 – Responsabilités – Assurance

Les activités de la SEM sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2008.

Fait en trois exemplaires, à Besançon, le

La Présidente Directrice Générale de la
SEM de la Citadelle

Joëlle SCHIRRER

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Louis FOUSSERET